

## A l'attention des arbitres

### Changement de répartiteur

Dédé Bellion n'ayant pas souhaité continuer à procéder à la désignation des arbitres ce sont Jacques Dupuy et Yannick Lux qui assureront désormais cette tâche.

### Quelques rappels pour le bon fonctionnement

#### Indisponibilités

Les désignations se faisant 3 semaines à l'avance vous **devez signaler vos indisponibilités par écrit au comité au moins 3 semaines à l'avance également.** Vous pouvez aussi les mentionner directement par Internet sur votre fiche arbitre ( toujours 3 semaines à l'avance ).

#### Remplacements

Toutes les demandes de remplacement après désignation devront être exceptionnelles et seront considérées comme des absences ( avec tout ce que cela implique au regard de la charte de l'arbitrage ) si elles ne sont pas justifiées : certificat médical, arrêt de travail, attestation de l'employeur ou autre suivant le cas exceptionnel.

- jusqu'au mercredi précédant la rencontre, demander le remplacement par écrit au comité et envoyer le justificatif au plus tard 5 jours après la demande.
- à partir du mercredi procéder de même pour la demande et envoyer le justificatif de façon à ce qu'il arrive au comité au plus tard le mercredi suivant la rencontre.

#### Accompagnement des arbitres

Guillaume Dumas fera un suivi des arbitres et ira vous voir sur certaines rencontres, mandaté par la CDAMC.